

Suite à la parution du livre « la guerre invisible » qui met en cause de nombreux cas de harcèlement dans les armées, Jean-Yves Le Drian s'est engagé à agir. Première étape de la démarche, le ministre a diligenté une enquête sous la responsabilité du général BOLELLI, inspecteur général des armées – Terre, et Madame le contrôleur général DEBERNARDY. Les fédérations syndicales ont été conviées cette semaine, dans le cadre d'une table ronde, afin d'être informées et de faire part de leurs propositions.

HARCÈLEMENT : LIBÉREZ LA PAROLE !

LE CADRE DE L'ENQUÊTE

L'inspecteur général des Armées, le général Bolleli, directement sous l'autorité du ministre, a reçu pour mandat de vérifier les faits relatés dans le livre « la guerre invisible », de vérifier l'écart entre la procédure actuelle de recours face aux autres moyens de plaintes (plainte Gendarmerie, disciplinaire, pénal, etc.). Cette étape a duré trois semaines.

Dans un deuxième temps des propositions devront être formulées pour établir une nouvelle voie de recours permettant de libérer la parole pour les victimes de harcèlement. La « copie » devra être rendue au ministre pour le 2 avril prochain !

Il est à préciser que le harcèlement peut prendre diverses formes, notamment moral et sexuel et que la démarche entreprise sous l'autorité du ministre, concerne bien l'ensemble des personnels de la défense (civils et militaires).

A noter également l'exclusion de la Gendarmerie de la démarche au regard de sa double tutelle. La **CFDT** regrette ce choix et a demandé à ce que le ministère de l'intérieur soit sensibilisé, étant donné que de nombreux exemples du livre semblent concerner ce secteur.

Les responsables de l'enquête ont indiqué que la tâche est rendue d'autant plus complexe, pour définir qui et comment sera porté ce dossier, face aux restructurations et réorganisations qui ont dilué les responsabilités.

ECHANGE AVEC LES SYNDICATS

Après un point d'information et de situation constatée, les enquêteurs ont demandé aux fédérations syndicales, si elles avaient connaissance de cas de harcèlement et si elles pouvaient formuler des propositions pour lutter contre ce phénomène.

LES REMARQUES ET PROPOSITIONS DE LA CFDT

La **CFDT** a précisé que son approche sur ce sujet (comme dans les autres domaines), intègre la communauté de défense (civils et militaires).

Pour la **CFDT**, les cas constatés et/ou dénoncés, ne sont que la partie immergée de l'iceberg. Le harcèlement est lié aux relations hiérarchiques et les victimes renoncent la plupart du temps à se plaindre, par peur de conséquences pour leur emploi ou leur déroulement de carrière. Il y a donc un phénomène d'omerta sur ce sujet.

La **CFDT** demande que l'engagement du ministre ne se limite pas à une enquête de quelques semaines et l'établissement d'un rapport.

La **CFDT** a donc proposé la mise en place d'un suivi et d'une cellule spécifique, qui devra élaborer des propositions visant à anticiper et éviter le harcèlement pour ne pas se limiter à des actions réparatrices aujourd'hui nécessaires. Il s'agit de s'organiser pour l'avenir.

L'anticipation doit s'appuyer sur les recommandations de la circulaire fonction publique du 4 mars 2014 et lancer des actions de formation en direction des responsables civils et militaires appelés à des fonctions d'encadrement.

Lors du débat est apparu nécessaire de revoir le corpus législatif militaire qui doit rejoindre le droit commun sur ces sujets. La transposition de la circulaire fonction publique du 4 mars dans le statut militaire est à l'étude.

Les difficultés de la chaîne de l'action sociale a été pointée, particulièrement pour les assistantes sociales, amenées à accompagner et soutenir les victimes. Certaines ont pu être sanctionnées par leur hiérarchie qui leur demande de « s'occuper de leurs affaires »...

On voit que le chemin sera long.



Les organisations syndicales sont confrontées depuis longtemps à des cas de harcèlement. Jusqu'ici, les seules réponses ont consisté à des enquêtes et des rapports enterrés, sans que les coupables soient sanctionnés. Il aura fallu attendre la médiatisation d'un livre pour que les lignes bougent.

La CFDT attend maintenant des actes pour que les victimes puissent s'exprimer sans être inquiétées et surtout que les coupables soient sanctionnés.

A suivre.

**AVEC NOUS
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**